



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 07/11/2024 SUR LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT

Arnaud Berjoan : Directeur de l'éducation de la ville de Villeurbanne

Sonia Tron : Adjointe à l'Education

Anne-Christine Pinto : nouvelle inspectrice de circonscription

Monsieur Marteau : directeur général adjoint de la petite enfance, de l'éducation et la jeunesse

1. RAPPEL DU CONTEXTE DU PROJET DU GROUPE SCOLAIRE

La mairie a souhaité organiser cette réunion pour permettre de faire l'annonce officielle de la transformation de l'école Prévert (dernière maternelle isolée de Villeurbanne avec l'école Truffaut).

Les maternelles isolées génèrent des contraintes notamment sur les fratries (deux enfants à emmener dans deux écoles différentes) et sur les équipes de l'école. Il y a également une incidence en termes de bâtiment.

Les modèles d'école isolées ont été expérimentés à Villeurbanne dans les années 80 et ce n'est pas un modèle qui a été retenu, il n'y en aura plus à Villeurbanne : ce sont désormais les modèles d'école appelés « école complète » qui sont retenus, à savoir des groupes scolaires qui rassemblent sur un même site des classes de maternelle et des classes d'élémentaire avec une restauration sur place.

Un enjeu global => la ville souhaite répondre à la hausse de la démographie scolaire du secteur « centre-ville » ZAC Gratte-ciel, qui génère une saturation des écoles du secteur (Herriot, Jean-Jaurès et Jouhaux) et une saturation des espaces de restauration.

Lien avec le groupe scolaire Herriot (actuellement le plus gros groupe scolaire de Villeurbanne) => L'objectif de ce projet est d'améliorer les conditions actuelles de travail et d'accueil des enfants et des adultes présents à Prévert, d'améliorer également les conditions d'accueil et de travail d'E. Herriot qui est saturé. La ville ne souhaite pas que les groupes scolaires de Villeurbanne dépasse les 20 classes.

Un enjeu foncier => Difficulté de la ville à trouver des terrains pour construire des écoles. Par le passé, la mairie de Villeurbanne avait plutôt privilégié l'agrandissement des écoles sur le site des écoles existantes. Depuis 2021, la mairie tente de mieux répartir les écoles sur l'ensemble du périmètre de Villeurbanne, et plutôt que d'agrandir les écoles sur leur terrains existants, la ville tente plutôt de trouver de nouveaux terrains pour construire de nouvelles écoles. Le but est d'avoir des cartes scolaires plus resserrées, ce qui est préférable pour le confort des familles, pour rapprocher au maximum le lieu d'habitation et le lieu de scolarisation.

Sur le secteur du centre-ville, en raison du peu de terrains disponibles et en raison du choix de la ville de ne pas continuer vers un modèle d'école isolée, la mairie a fait le choix de transformer la maternelle Prévert en école complète maternelle+élémentaire+restauration.

Actuellement, pour mener à bien ce projet, il y a l'opportunité d'une école modulaire **pour éviter des travaux en site occupé** (= travaux qui s'effectuent alors que le bâtiment est toujours en usage). Les travaux en site occupé sont très impactants au quotidien pour les enfants, pour la

qualité de travail des agents, pour les parents mais également pour les ouvriers du chantier. L'expérience fait que la mairie n'a pas souhaité effectuer des travaux en site occupé pour ce projet. De plus, la ville a l'opportunité de bénéficier de l'école provisoire situé rue Lafontaine (aujourd'hui utilisée pour la future école Grand Clément), ce qui permettra d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions et d'éviter les travaux en site occupé.

Une nouvelle carte scolaire sera validée début 2025 et appliquée dès la rentrée 2025.

Les avantages de la création de ce nouveau groupe scolaire :

- Périmètre scolaire unique pour la maternelle et l'élémentaire
- Continuité éducative pour l'enfant de l'ensemble du 1^{er} degré
- Rapprochement des fratries

La ville a établi un cahier des charges qui répond aux exigences environnementales et aux enjeux énergétiques (bâtiment mieux isolé, utilisation de matériaux + modernes, biosourcés etc).

2. CALENDRIER PREVISIONNEL

L'année scolaire 2024/2025 est la dernière année de fonctionnement de l'école Jacques Prévert dans ses locaux actuels.

Le déménagement de l'école dans l'école provisoire modulaire sera effectué pendant l'été 2025. L'école Prévert sera dans ces locaux pendant la durée des travaux pour deux années scolaires (jusqu'à la rentrée 2027).

Cette école provisoire accueillera des élèves de maternelle et d'élémentaire dès la rentrée 2025.

Les enfants d'élémentaire qui seront concernés par cette nouvelle école sont :

- ⇒ Les nouveaux enfants du périmètre scolaire en priorité (les nouveaux arrivants, déménagement etc)
- ⇒ Les enfants des fratries des enfants de maternelle déjà scolarisés à Prévert (l'objectif est de ne pas séparer les fratries)

Il y aura des dérogations possibles à la suite des inscriptions scolaires => une commission spéciale aura lieu pour Prévert !

- **17/12/2024** : Jury de concours (3 candidats sélectionnés sur 10 propositions reçues) pour l'école définitive qui ouvrira en septembre 2027
- **Premier semestre de l'année 2025** : Phase d'étude
- **Été 2025** : Déménagement de l'école vers l'école provisoire
- **Automne 2025** : Démolition du site actuel (site qui englobe les bâtiments de l'école et bâtiments de logements attenants)
- **Automne 2025/ juin 2027** : Phase de construction
- **Début été 2027 (fin juin/début juillet)** : livraison du bâtiment
- **Septembre 2027** : rentrée scolaire dans le nouveau groupe scolaire

L'école verra ses effectifs augmenter car il y aura des élémentaires. Cette augmentation sera progressive. La capacité d'accueil de l'école provisoire est de 10 classes et la capacité d'accueil du groupe définitif sera de 18 classes.

Il n'y aura pas 10 classes dès la rentrée 2025, et il n'y aura pas non plus 18 classes dès la rentrée 2027, l'augmentation des effectifs sera progressive (l'objectif est d'être complet en 2032).

QUESTIONS/REPONSES DES PARENTS

Fratries Herriot/Prévert. Point sur les enfants concernés :

- ⇒ Il y a 14 enfants de Petite Section (PS) qui ont une fratrie à Herriot
- ⇒ 9 enfants de Moyenne Section (MS) qui ont une fratrie à Herriot
- ⇒ 13 enfants de Grande Section (GS) qui ont une fratrie à Herriot
- ⇒ + les futurs petits de la rentrée 2025/2026 qui auront aussi une fratrie

Pour ceux et celles qui sont en GS à Prévert cette année, où vont-ils effectuer leur rentrée de CP l'année prochaine ?

La carte scolaire sera validée début 2025. Les enfants iront dans l'école de laquelle ils dépendront en 2025 selon leur périmètre de droit. Si les enfants dépendent du nouveau groupe scolaire à la rentrée 2025, ils iront donc en CP dans le groupe scolaire provisoire. Les enfants de GS qui sont actuellement à Jacques Prévert effectueront leur rentrée dans le groupe provisoire Jacques Prévert.

L'idée est de ne pas séparer les fratries pour faciliter le confort quotidien des familles, il y aura donc des dérogations possibles :

- Pour les familles qui souhaitent effectuer une rupture de scolarité de leur enfant actuellement scolarisé à Herriot pour le scolariser à Prévert
- Pour les familles souhaitant scolariser à E. Herriot un enfant qui aurait dû être scolarisé à Prévert selon la nouvelle carte scolaire

Qu'en est-il des enfants qui sont déjà scolarisés à E. Herriot et dont le logement dépendrait du nouveau groupe scolaire avec la nouvelle carte scolaire ?

Il n'y aura pas de rupture de scolarité pour les enfants qui sont déjà à Herriot. Les enfants qui sont déjà scolarisés à E. Herriot n'ont pas vocation à en sortir sauf dans le cadre d'une demande de dérogation pour rapprochement de fratrie effectuée par la famille.

Comment cela va-t-il se passer dans le cas des fratries qui seront dans deux écoles différentes ?

Pour les familles qui seront dans le cas d'un enfant qui sera scolarisé dans le nouveau groupe scolaire Prévert (et qui devrait donc aller l'année prochaine dans le nouveau groupe provisoire) et qui a un ou d'autres enfants déjà scolarisé(s) à E. Herriot, il sera possible d'effectuer une demande de dérogation pour rapprochement de fratrie pour que leur enfant soit scolarisé à Herriot avec leur frère(s)/sœur(s).

Cela sera possible tant que les effectifs le permettent. La mairie devra être vigilante pour que les effectifs de Prévert ne soient pas vidés et que ceux d'Herriot ne soient pas surchargés. Le seul refus qui pourrait s'imposer est une question de capacité d'accueil. L'idée est que les fratries soient rapprochées donc les dérogations devraient être accordées.

Il y a 36 enfants de Jacques Prévert qui sont concernés au total (14 PS - 9 MS - 13 GS)

- ⇒ **Cas des enfants de PS/MS de Prévert ayant une fratrie à Herriot**

Il y a 23 enfants à Prévert qui ont une fratrie à Herriot. Dans l'hypothèse où sur ces 23 enfants, on considère que certains vont aller à Jacques Prévert (car les parents le souhaiteront), on peut supposer qu'environ 17 enfants feront l'objet d'une demande de dérogation pour rapprochement de fratrie pour être scolarisés à la maternelle d'E. Herriot. La mairie confirme que l'école maternelle E. Herriot a la capacité d'accueillir ces enfants de Prévert (PS et MS).

⇒ **Cas des enfants de GS de Prévert ayant une fratrie à Herriot**

Il y a 13 enfants de GS à Prévert qui ont une fratrie à Herriot. Pour ces 13 enfants, l'école élémentaire d'E. Herriot a aussi la capacité d'accueillir les enfants en CP l'année prochaine

Précisions et calendrier de dérogations ?

Pour les enfants qui dépendraient donc du nouveau groupe scolaire Herriot et qui souhaiteraient être scolarisés à la maternelle ou à l'élémentaire d'E. Herriot, une demande de dérogation devra être effectuée. Le motif pourra être :

- le rapprochement de fratrie
- la raison médicale (difficulté de déplacement ou handicap d'un enfant ou d'un parent).

Les directeurs et directrices des écoles concernées feront partie des commissions d'étude des dossiers de demandes de dérogations (ce n'est pas le cas habituellement mais dans le cas de cette création de groupe scolaire, ils en feront partie).

Calendrier de dérogation

- ⇒ Le conseil municipal doit délibérer sur la carte scolaire en février
- ⇒ Les inscriptions à l'école se font de mars à mai 2025
- ⇒ Le processus de dérogation peut être enclenché à ce moment-là.

Question du square Jacques Prévert

La mairie est attentive à préserver le square car :

- Un des engagements de la mairie est d'augmenter le nombre de mètre carré d'espaces verts par habitant. Il n'est donc pas question d'envisager une construction sur la totalité du square. L'idée est de préserver la majeure partie du parc.
- le plan local d'urbanisme doit être respecté par la mairie => les arbres sont protégés. Les arbres existants n'ont donc pas vocation à être coupés. L'école sera construite en hauteur, sur plusieurs étages.

La mairie n'a pas l'information exacte à nous communiquer sur l'emprise de la cour sur le parc. Il y a une norme sur la taille de la cour qui devra être respectée ; même si aujourd'hui elle est confortable pour la taille actuelle de l'école maternelle, la cour devra forcément être plus grande pour le nouveau groupe scolaire.

Il est envisagé un usage partagé de la cour : c'est une partie de la cour élémentaire (pas maternelle) qui sera ouverte le soir et les week-end (la ville s'engage d'un point de vue entretien de la cour partagée).

Les jeux seront remplacés ou repositionnés dans le reste du parc.

La mairie a dû faire un choix : en effet même si un des enjeux du secteur est d'améliorer le nombre de mètre carré d'espaces verts, la priorité est de construire une école pour réduire le temps et la distance entre le lieu d'habitation et le lieu de scolarisation. Cela implique donc en effet de réduire la superficie du square Jacques Prévert.

Est-ce que le square va être fermé pendant les travaux ?

Oui mais pas en totalité. Il y aura une base vie de chantier dans le parc pendant la durée des travaux.

Les instructions qui ont été données sont de maintenir la circulation et de ne pas fermer le square. L'espace boisé sera préservé.

Question sur la nouvelle carte scolaire

Evolution de la carte scolaire

- ⇒ Les enfants sont scolarisés sur le périmètre de droit selon la nouvelle carte scolaire
- ⇒ Lorsqu'on déménage, notre périmètre de droit change

Combien de classes élémentaires y aura-t-il en 2025 sur la nouvelle l'école Prévert ?

25 élèves d'élémentaires sont prévus en CP à Prévert en 2025.

+ quelques nouveaux arrivants sur le secteur (déménagement).

Il est compliqué de savoir à ce stade mais il y aura sans doute une ou deux classes d'élémentaires, pas plus.

Comment le projet va être expliqué aux enfants ?

- ⇒ Le nouveau groupe modulaire pourra être visité par les enfants
- ⇒ Il y aura des phases en lien avec le prestataire pour expliquer et voir le chantier (visite sécurisée envisageable)
- ⇒ Dispositif « école en transition » => pour les écoles qui vivent de grands bouleversements quotidiens et notamment sur des opérations de reconstruction, des moyens financiers et supplémentaires sont mis en place pour permettre aux équipes enseignantes et périscolaires d'avoir des intervenants extérieurs qui font travailler ensemble sur une thématique souhaitée (jeux, sciences etc) et qui permettent de se projeter, et de se fédérer autour de ce projet.

Où se fera le périscolaire du mercredi matin pour les enfants de l'école provisoire ?

Cela va dépendre des effectifs qui fréquenteront le périscolaire du mercredi matin l'année prochaine.

Actuellement les enfants qui sont dans le groupe modulaire de Lafontaine vont dans l'école Jean Jaurès (qui est à côté du groupe provisoire). Cela pourra être une option également pour les enfants du groupe provisoire Jacques Prévert l'année prochaine.

Question sur le déménagement

Il se fera pendant l'été. Etant donné que les ATSEMS terminent toujours une semaine après la fin de l'année scolaire, cela sera plus facile à organiser. Il reste la question concernant l'organisation niveau enseignant qui reste à discuter.

Tout le mobilier ne sera pas déménagé. En effet il y aura du nouveau mobilier dans la nouvelle école donc le déménagement sera moins lourd.

Question sur les communications à venir concernant le projet

D'autres réunions avec les parents seront prévues dans l'année pour présenter le projet retenu.

Concernant les habitants du quartier (qui n'ont pas reçus encore de communications sur le projet), la communication devrait se faire en 2025.